



Monsieur le Préfet du Haut-Rhin  
Préfecture du Haut-Rhin  
7 rue Bruat  
68000 COLMAR

OBJET : Sauvegarde du massif du Sprickelsberg

Mulhouse, le 11 octobre 2018

Monsieur le Préfet,

Alors que vous devez très prochainement prendre une décision concernant l'autorisation d'un projet de desserte forestière, nous nous permettons de vous interpeller sur les différents enjeux soulevés par la création d'un réseau de routes forestières dans le massif du Sprickelsberg (293ha).

Situé dans le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges au cœur du massif vosgien et à proximité d'une zone classée Natura 2000, ce projet aura pour unique objet la création de voies d'accès aux camions grumiers, de zones de stockage et de retournement d'engins. Il entraînera la destruction de 10ha de bois sans compter l'emprise des pistes de débarquages et des lieux de dépôt.

Pourtant, l'exploitation forestière s'effectue déjà grâce à un réseau de routes forestières accessibles aux engins de chargement et débarquement. L'intensification de l'exploitation sylvicole que permettra ce réseau de routes ne manquera pas d'avoir des conséquences néfastes sur la qualité de vie des riverain·e·s et sur l'environnement.

Par ailleurs, l'étude d'impact, bien qu'incomplète, réalisée dans le cadre de la procédure légale d'autorisation, pointe les évidentes conséquences environnementales sur la faune, la flore, le paysage. À cela s'ajoute les risques de contamination des eaux de ruissellement alimentant des sources captées à des fins domestiques par des pesticides, des huiles de véhicules et carburants.

Les nuisances directes liées aux travaux prévus sur deux ans et pouvant nécessiter l'emploi d'explosifs sont nombreuses et énumérées dans cette étude d'impact qui conclut en outre que la décision de limiter l'analyse des impacts au seul projet travaux chemins-grumiers et places

mixtes de retournement/dépôt et de ne pas parler de la gestion sylvicole future génère un impact incomplet du projet. Cette omission est un écueil important pour les rédacteurs de l'étude et obère sa pertinence.

Ainsi, pour les rédacteurs de l'étude, il n'a pas été possible d'apprécier les conséquences réelles sur le massif de ce mode d'exploitation forestière visant à transformer les forêts en usines à bois. L'industrialisation des processus de récolte du bois va à l'encontre des objectifs de réduction d'émission de CO2 pris par la France lors de la COP 21 ! Seule la forêt vivante stocke de manière croissante du CO2, pas le bois mort !

Nous soulevons ici un manque évident de vision à long-terme concernant la gestion de la forêt dans ce projet. Une vision qui tiendrait compte des enjeux environnementaux et sociaux, et des coûts supportés par la collectivité avec notamment l'entretien des routes d'accès au massif. Le cri d'alarme lancé par les forestiers sur l'exploitation croissante et démesurée de la forêt participe à cette grande réflexion que de nombreux acteurs publics et privés prennent de plus en plus en compte sur les véritables enjeux d'une gestion durable de la forêt. L'exploitation de cette dernière ne doit pas se faire à l'emporte-pièce, sans réflexion poussée sur l'avenir du territoire et sans concertation avec les riveraines et les riverains dans l'unique but de satisfaire à la machine productiviste.

Nous sommes certains que vous vous montrerez sensibles à nos arguments lors de votre prise de décision et que vous n'autoriserez pas ce projet sans une réflexion plus approfondie et, surtout, une concertation réelle avec les autres actrices et acteurs du territoire (riverain·e·s, naturalistes, secteur du tourisme, élu·e·s et associations).

La forêt est un bien commun, elle doit le rester, préservons-la !

Sincères salutations,

Cécile Germain-Ecuer et Michaël Kugler.  
Co-secrétaires régionaux d'EELV Alsace